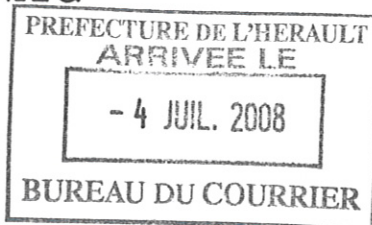




# JUVIGNAC

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 21  
Votants : 28  
Date de la convocation : 20 juin 2008



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT  
X<sup>e</sup> CANTON DE MONTPELLIER

N° 47

L'an deux mille huit et le vingt sept du mois de juin, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

**PRÉSENTS :** Mme SANTONJA, MM COMBE, CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, M. CAPRON, Mme RAMON BOTONNET, M. PAUL, Mme CARRETIER, M. CARILLO, M. SAUVAN, Mme FONS VINCENT, M. LE NGUYEN, Mme ANTOINE, M. FÉVRIER, MM PLANCHERON, SAVY.

**PROCURATIONS :** Mme LABORDE en faveur de M. OUSSET  
Mme ALQADI NASSAR en faveur de M. BOUISSEREN  
M. GRÉPINET en faveur de Mme GAUZY CHABLE  
Mme CONFAIS en faveur de Mme ROMÉRO  
M. BOUSQUEL en faveur de M. SAVY  
Mme BOULANGÉ en faveur de M. FÉVRIER  
Mlle VAN ELST en faveur de M. CARILLO

**ABSENTE :** Mme TARAYRE

### VIDE-GRENIERS – Occupation du domaine public communal

#### Rapporteur : Madame ROMERO

L'occupation du domaine public des collectivités locales est soumise à un principe de non-gratuité (arrêt du Conseil d'Etat du 11/02/1998), et à la perception d'une redevance. Toutefois, les collectivités locales peuvent tenir compte de l'intérêt local pour en fixer le montant.

Aussi est-il proposé au Conseil municipal de fixer à 1 €/m<sup>2</sup>/jour la redevance d'occupation du domaine public communal pour les participants aux vide-greniers

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Madame le Maire, à L'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 4 JUIL 2008  
et publication  
le 4 JUIL 2008